

CHRONOLOGIE : Décisions relatives au Chalet Lang à Courchevel 1850 (commune de Saint-Bon-Tarentaise - Savoie)

Janvier 1950

Acquisition par Georges LANG (1928), industriel à Remiremont (Vosges), de la parcelle 122 du lotissement de Bellecôte élaboré par Laurent CHAPPIS (1915-2013) architecte urbaniste.

Février-mars 1950

Conception du chalet par Denys PRADELLE (1913-1999), architecte urbaniste avec Henri-Luigi TREZZINI (1902-1976), ingénieur structure.

Août-décembre 1950

Chantier de construction

1952

Publication dans la revue L'Architecture d'Aujourd'hui (n°44)

1953

Publication dans la revue L'architecture française (n° 135-136)

1955

Publication dans « Chalets de montagne", Massin éditeur Paris.

1983

Approbation du P.O.S. (Plan d'occupation des sols) de la commune de Saint-Bon-Tarentaise par arrêté préfectoral ; pour Courchevel 1850, le POS encourage l'extension des constructions existantes, la densification des secteurs déjà urbanisés ainsi que la substitution d'une architecture néo régionale à l'architecture d'origine par de nouvelles règles de gabarits et de toiture, imposant le remplacement des toits à un seul versant par des toits à deux versants.

1996

Dossier documentaire sur le chalet Lang dans l'Inventaire général du patrimoine de la station de Courchevel 1850 (Ministère de la culture et de la communication, DRAC Rhône-Alpes).

2 octobre 2001

Avis favorable de la CRPS (Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes) pour une inscription Monument historique du chalet Lang (avec 5 autres constructions pionnières), procédure sans suite en raison du refus du propriétaire.

18 Octobre 2004

ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) de

Courchevel 1850 approuvée par arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes

17 janvier 2005

Arrêté d'inscription monument historique de deux chalets (Joliot-Curie et Le Petit Navire) et de la chapelle Notre-Dame de l'Assomption.

23 janvier 2006

Arrêté d'inscription Monument historique du chalet La Goupille.

4 octobre 2010

Permis de démolir du chalet Lang (172 m2 de plancher), délivré par la Commune de Saint-Bon-Tarentaise.

Permis de construire pour un hôtel d'une superficie de 2 216 m2 de plancher, délivré par la Commune de Saint-Bon Tarentaise.

27 janvier 2011

Vente du chalet Lang par Georges Lang et ses héritiers à la SCI Apopka.

28 janvier 2011

Décision de mise en instance de classement Monument historique par le Ministre de la culture et de la communication (protection pour 12 mois du chalet Lang, délai durant lequel le Ministère de la culture et de la communication peut décider ou non de sa protection au titre des monuments historiques).

9 novembre 2011

Avis favorable de la CRPS (Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes) pour une inscription Monument historique du chalet Lang, suivi d'un arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes en date du 28 janvier 2012 décidant de l'inscription Monument historique du chalet Lang.

9 janvier 2012

Avis favorable de la commission nationale des Monuments historiques (Ministère de la Culture et de la Communication) pour le classement du chalet Lang, après son déplacement.

Février-juin 2012

Élaboration d'un projet de sauvegarde du chalet Lang par les services de l'État, la SCI Apopka propriétaire du chalet Lang et la Commune de Saint-Bon-Tarentaise qui accepte de mettre à disposition un terrain communal.

1^{er} juillet 2012

Ouverture du chantier de construction d'un hôtel haut de gamme sur la parcelle du chalet Lang et démarrage des travaux au pied du chalet Lang.

Mai-octobre 2013

Chantier de démontage du chalet Lang : maître d'ouvrage, SCI Apopka ; maître d'œuvre Jacques REPIQUET, architecte ; entreprise de charpente Euro Toiture (Christophe GARIN, charpentier) St-Hélène-sur-Isère ; entreprise de maçonnerie Gibello, Les Marches.

Campagne photographique du chantier de démontage du chalet Lang par le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Rhône-Alpes.